

Une nouvelle méthode de direction pour France Galop : la construction participative

Vendredi 31 janvier 2020 - N°288



par Hubert Tassin – Président des P.P.

L'annonce par Edouard de Rothschild, à l'occasion de la campagne pour sa réélection à la présidence de France Galop, d'organiser une consultation par le truchement d'un vote électronique pour régler l'épineux dossier de la prime à l'éleveur ouvre sans conteste une voie nouvelle pour la définition de la politique du Galop. Elle aura probablement joué un rôle d'apaisement sur le sujet spécifique de la prime à l'éleveur pour les performances réalisées par des chevaux d'âge. Cela nous aura donné la possibilité de faire partager au plus grand nombre nos positions et de les faire valider par le scrutin. Voilà un point parfaitement positif que je veux souligner.

Cette consultation des acteurs des courses, et en l'occurrence des éleveurs, est intervenue quelques semaines après l'installation d'un nouveau conseil d'administration dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est peu rassembleur dans sa composition et que les informations qui

filtrèrent sur la composition des Conseils du Plat et de l'Obstacle ne semblent guère de nature à rechercher l'union des acteurs du Galop. Ainsi, faire prendre les décisions par la base, lui permettre de s'exprimer directement, ne peut qu'être apprécié. C'est surtout la voie d'un nouveau mode de fonctionnement de France Galop dont il faut prendre acte.

Des sujets de fond

Je ne suis pas, par nature, un fanatique de l'utilisation du référendum permanent. Ce serait en dévaluer la portée que d'en organiser très systématiquement sur des questions plus ou moins sensibles et, à terme nuire à la crédibilité du principe tout en lassant le corps électoral. On ne peut par ailleurs en user que sur des points qui justifient des réponses assez basiques comme oui/non ou, comme dans le cas de l'expérience réalisée par France Galop il y a quelques semaines, option 1 / option 2, voire option 3.

Sur des sujets de fond, sur des thèmes stratégiques, la nouvelle méthode de gouvernance basée sur la consultation des acteurs des courses ne peut avoir que des avantages. Cette pratique témoigne le respect et l'attention que France Galop doit à ses membres et ce n'est que justice. Elle permet d'éviter d'ouvrir des débats longs et clivants lorsqu'une décision prise est trop contestable et trop contestée par « l'opinion publique des courses » qui en fait un cheval de bataille et donc de division. Elle donne enfin une vraie autorité à la décision prise.

Les débats sur les primes

Ainsi, maintenant que la philosophie de la clé de répartition de l'enveloppe des primes à l'éleveur est tranchée, on devra, par la même méthode, instruire l'épineux dossier du programme comprenant les primes, pour les propriétaires. Lors de la baisse des allocations de 2018, l'option imposée a été de faire porter très majoritairement l'effort en plat sur les propriétaires de chevaux français. Pour éviter des situations de blocage, il aura fallu céder sur ce point-là. Les compte-rendu des débats me rendront cette justice, car j'ai beaucoup défendu le principe inverse. En effet, baisser les primes pour maintenir l'affichage des nominaux, c'était faire porter l'essentiel de l'effort sur les propriétaires de chevaux « FR » alors que baisser les nominaux de façon homothétique aurait eu pour effet de répartir l'effort sur tous les propriétaires. Je n'ai alors pas obtenu gain de cause mais, avec le nouveau mode de fonctionnement, le débat ne peut en rester là. Voilà un sujet de consultation aussi légitime que celui de la prime aux éleveurs, chacun en conviendra.

France Galop va être confronté à des choix systémiques –le mot est à la mode- majeurs. Quelles structures de regroupement avec le Trot ? Quelle évolution pour le statut du PMU ? Quelles ambitions pour le pari hippique ? Quelle stratégie de développement des hippodromes régionaux et quelle stratégie vis à vis des parlementaires ? Je ne doute pas qu'ayant constaté l'intérêt témoigné par les éleveurs lors de cette première consultation par internet, avec un taux de participation plus qu'honorable, France Galop poursuive sur la voie de prises de décisions assises sur l'adhésion des acteurs.

Un nouvel état d'esprit

On peut d'ailleurs imaginer que soit inscrit dans les statuts de France Galop le principe, proche de celui pratiqué dans le débat public dans les cantons suisses sous le vocable de référendum d'initiative populaire. Sous réserve qu'un nombre sensible de propriétaires, d'éleveurs, d'entraîneurs ou de jockeys en fasse la demande, une consultation serait organisée. L'évolution technologique permet de le faire facilement.

Le président de France Galop ne peut qu'être ouvert à ce nouvel état d'esprit. Lors des vœux qu'il a adressés à la presse en compagnie du président du Trot et des dirigeants du GIE PMU, il a déclaré regarder avec intérêt l'initiative de Jean-Pierre Barjon, le président du Trot, d'organiser des « Etats Généraux » et réfléchir à une démarche similaire. La proposition du président du Trot n'est, si j'ai bien compris, pas d'organiser une grand-messe publique mais de donner des possibilités d'expression à tous par le biais d'une plateforme participative. L'efficacité et la souplesse d'internet aura beaucoup fait évoluer le champ des possibles. J'ajouterai, pour poursuivre dans la voie des propositions concrètes, qu'on pourrait dès maintenant se demander non seulement si on peut organiser, au Galop aussi, des « Etats Généraux », mais s'il ne serait pas souhaitable de rejoindre l'initiative du président Barjon en lui proposant d'élargir le champ de sa consultation à l'ensemble de nos deux disciplines. Un symbole d'unité et de marche en avant !

Lors de l'Assemblée Générale des PP, il nous a été expressément demandé d'être concrets et constructifs, de représenter une force d'idées et de propositions. Nous y sommes.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr.